

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 26 Juillet 1827.

Avec permission du Magistrat. Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

Bateau à vapeur L'UNION.

L'entreprise du bateau à vapeur l'Union, vient d'organiser un service pour le transport des marchandises, au moyen de bateaux que l'Union traînera à sa suite. Ces bateaux étant pontés, les marchandises seront parfaitement à l'abri des injures du tems. Le frêt est d'Yverdon à Nidau et vice-versa 2 1/2 batz le quintal, et d'Yverdon ou Nidau à Neuchâtel et vice-versa 2 batz le quintal. Les collis en-dessous d'un quintal paient comme un quintal. La loi défend d'en recevoir en-dessous de 15 livres.

ARTICLES OFFICIELS.

1. L'Office des Postes prévient le public, que le courrier p. Pontarlier du Lundi pourra, désormais, être chargé de la même correspondance que ceux des autres ordinaires.
2. Le Conseil d'Etat ayant accordé, par arrêt du 25 Juin dernier, le décret des biens et dettes de Julie Vuillomnet, veuve de Jean-David Nicole, vivant entrepreneur de bâtimens, bourgeois de Neuchâtel, et ses deux filles mineures; M. Droz, lieutenant de Neuchâtel, a fixé le jour des inscriptions du dit décret au Mardi 14 Août prochain, jour auquel tous les créanciers de la dite veuve Nicole et de ses deux enfans, sont péremptoirement assignés à paraître devant M. le lieutenant et MM. les Juges-Egaleurs, qui seront assemblés dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour 14 Août, à 8 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Neuchâtel, le 23 Juillet 1827. F.-C. BOREL, greffier.
3. On informe le public, qu'ensuite de due autorisation du Conseil-d'Etat et d'une direction de l'honorable Justice de la Chaux-de-Fonds, les cinq fils de Pierre-Frédéric Tissot-Daguette, de ce lieu, et de sa femme Emélie née Bourquin, qui sont: Charles-François, Charles-Eugène, Charles-Frédéric, Charles-Gustave et Charles-Henri Tissot-Daguette, se présenteront par-devant la dite honorable Cour de Justice de la Chaux-de-Fonds, qui sera assemblée au plaid ordinaire dans la maison-de-ville de ce lieu, le Mardi 14 Août prochain, à 9 heures du matin, pour y postuler une renonciation absolue aux biens et dettes présens et futurs de leurs dits père et mère, requérant en conséquence tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à apporter à cette demande en renonciation, à se présenter en dite Justice, pour faire valoir leurs droits à ce sujet, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 17 Juillet 1827.
Par ordonnance: P.-J. CUCHE, greffier.
4. La Seigneurie, par son arrêt en date du 5 Mars dernier, ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession des sœurs Marie-Elisabeth (ou Isabelle) et Marie-Madelaine, celle-ci veuve de Jacob Matile, de la Sagne, filles de feu Pierre Robert-Nicoud, de la Chaux-de-Fonds; la première morte chez Philippe Veuve, à Cernier, le 3 Mars 1825, dont la succession n'a pas été réclamée: M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la tenue de cette liquidation au Samedi 4 Août prochain, jour auquel tous les créanciers des dites sœurs Robert sont invités à se présenter par-devant mon dit Sieur le Maire et le Juge-égal, qui seront assemblés sur l'hôtel-de-ville de Valangin, ledit jour, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions et se colloquer à leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 21 Juillet 1827. Par ord. BREGUET, greffier.
5. On informe le public, que hier Vendredi 20 du courant, la Cour de Justice de Bevaix a nommé le Sieur Jonas Lozeron, l'un de ses membres, communié de Gorgier, domicilié chez le Bart, curateur de Jean-Pierre Baillod, du dit lieu, domicilié derrière Moulin, Juridiction du dit Bevaix, sans l'aveu duquel tous les marchés qu'il pourrait contracter seront nuls; à mesure que l'on enjoint à tous les marchands en gros et en détail, ainsi qu'aux hôtes et taverniers, et en général à toutes autres personnes, de ne confier quoi que soit à crédit au dit Jean-Pierre Baillod, sous peine de se voir exposés à en supporter la perte. Donné au greffe de Bevaix, le 21 Juillet 1827. PERNET, greffier.

6. Afin d'éviter les défauts que présente la partie du chemin de Pertuis, comprise depuis l'endroit appelé le Haut-des-Tertres, jusqu'à la trouée des roches, la Communauté de Chézard et St. Martin se propose de changer la direction de cette partie de chemin; c'est pourquoy, et ensuite d'ordres supérieurs; la dite Communauté informe le public, que tous ceux qui prétendent vouloir s'opposer à cet établissement, sont assignés à paraître péremptoirement en Conseil-d'Etat au Château de Neuchâtel, le Lundi 13 Août prochain, à neuf heures du matin, où toutes parties ayant été entendues contradictoirement, il en sera ultérieurement décidé par le Gouvernement ce qu'il conviendra. Donne pour être inséré trois fois sur la feuille d'avis de Neuchâtel, à Chézard, le 23 Juillet 1827. Par ordonnance,

Le secrétaire de Commune, A. EVARD.

7. Le Conseil d'Etat ayant ordonné de procéder à la liquidation sommaire de la succession de Charlotte-Philippine, fille d'Abram-Louis Jacot, morte sur le Mont de Bâtes, qui est demeurée jacente; tous les créanciers de la dite Charlotte-Philippine Jacot sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, devant M. le lieutenant Henriod, fonctionnant à cause de l'indisposition de M. de Vattel, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, le Mercredi matin 8 Août prochain, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 14 Juillet 1827. BOREL, greffier.
8. Le bénéfice d'inventaire général pour la découverte des dettes, cautionnemens et autres charges dont pourrait être grevée la succession de Benoit Bangerter, de Lyss, préfecture d'Arberg, domestique à Cressier, dernièrement décédé à l'hôpital de Neuchâtel, ayant été accordé par l'autorité compétente; tous les créanciers et débiteurs du dit Bangerter devront en conséquence intervenir et se faire inscrire, les premiers pour leurs prétentions et les derniers pour leurs obligations, jusqu'au 1^{er} Septembre prochain, au greffe de la Préfecture d'Arberg, sous les peines de la loi. Arberg, ce 25 Juin 1827. F.-A. KISTLER, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

9. Il est ordonné dès ce moment et jusqu'à nouvel ordre, de tenir les chiens renfermés ou de ne les laisser sortir que conduits à la chaîne, et cela dans toute l'étendue de la ville et banlieue, sous peine de 20 batz d'amende; ordre étant donné au maître des basses-œuvres de saisir tous chiens qui seraient trouvés en contravention, et de les tuer s'ils ne sont pas réclamés dans le terme de 24 heures, avec paiement de l'amende et des frais. Donné à l'hôtel-de-ville, le 17 Juillet 1827. Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

10. La haute Commission des Finances de la ville de Berne avise le public, qu'elle exposera à l'enchère à St. Jean, préfecture de Cerlier, Samedi proch. 28 courant, dès les 9 heures du matin jusqu'à midi, les objets suivans, savoir: deux pressoirs en fer, deux autres pressoirs ordinaires, et un ancien pressoir, avec leurs assortimens; environ 25 grand'bosses de diverses grandeurs, environ 50 bosses à char et bolers, plusieurs grandes cuves en chêne, et une certaine quantité de gerles et ustensiles de cave. Les amateurs pourront voir les susdits objets dans les caves de St. Jean, de Gleresse, Douane et Bouchi; et ils sont invités à se trouver au dit St. Jean, au jour et heure sus-indiqués, où il leur sera donné connaissance des conditions. Donné par due permission, à Berne, le 20 Juillet 1827. Le receveur de St. Jean, D. ROUBELI.
11. MM. les Syndics à la masse de M. H.-L. Jeanjaquet oncle, exposeront à l'enchère par voie de minute, une grande et belle maison, proprement et solidement bâtie, située à l'entrée de la rue des Moulins de la ville de Neuchâtel, composée au rez-de-chaussée d'un vaste magasin, comptoir, grande cave et plusieurs cavesaux; trois logemens ayant chacun deux salons, chambre à manger et à coucher, cuisine très-bien éclairée; à la mansarde plusieurs chambres à

coucher, chambres à serrer le linge et d'autres de réduit, un galeras séparé p. chaque locataire. Cette maison, qui ne nécessite aucune réparation considérable, rapporte annuellement de 75 à 80 louis. Les amateurs sont invités à la visiter en s'adressant à M. Jeanjaquet oncle, ou à M. l'avocat Favarger; et quant aux conditions de la vente, au greffe de Neuchâtel, où l'enchère définitive aura lieu le Lundi 22 Août prochain, à 2 heures après midi; les amateurs étant en conséquence priés de se rencontrer le dit jour au greffe de la ville.

12. M. le justicier de la Côte, Daniel Lardy, d'Auvernier, agissant en sa qualité de curateur juridiquement établi au Sieur Frédéric Robert, du dit lieu, fera exposer à l'enchère par voie de minute, suivant l'usage, les vignes ci-après spécifiées, appartenant à son dit pupille, et dont l'énumération suit: 1^o Une vigne située rière Colombier, lieu dit derrière le Cret de Célard, contenant environ 1 1/2 ouvrer, joûte de bise et de vent M. le capit^e et notaire A. Perrochet, de joran l'hoirie de M. le justicier J.-H. L'Hardy, et d'ubère le Cret de Célard. 2^o Une dite rière Auvernier, lieu dit aux Grands-vignes, contenant environ 2 ouvrers, joûte de bise l'hoirie de feu M. le procureur-général de Pierre, de vent M. le justicier Dd. Lardy, de joran le chemin de Célard, et d'ubère une vigne de Seigneurie cultivée par Pierre Junod. 3^o Une dite aussi rière Auvernier, lieu dit à Sombacourt, contenant environ 1 ouvrer, joûte de bise M. Schouffberguer, de vent l'hoirie de feu J.-F. Pettavel, de joran une vigne de Seigneurie cultivée par le Sieur justicier Frochet, et d'ubère M. le receveur Dd. Paris. 4^o Une dite même territoire, lieu dit à Racherel, contenant environ 1 1/3 ouvrers, joûte de bise M. H.-F. L'Hardy, de vent le Sieur I.-H. Dubois, de joran M. le diacre Lardy, et d'ubère M. le justicier Heinzely. 5^o Une dite même territoire, lieu dit aux Rochettes, contenant environ 1 ouvrer, joûte de bise M^{me} la veuve Chanel, de vent l'hoirie du Sieur Sl.-Hi. Pettavel, de joran Sl.-H. Cornu, et d'ubère M. le chancelier de Tribolet. 6^o Et enfin, une dite même territoire, lieu dit au Montiller, contenant environ 3 1/2 ouvrers; joûte de bise Dl. Mouchet, de vent M. le capitaine et secrétaire Abr. Perrochet, de joran le Cret des Montillers, et d'ubère M. le Comte L^s de Pourtalès. Les soumissions et enchères de ces six pièces de vignes seront reçues jusqu'au Samedi 18 du mois d'Août prochain, dans l'étude du greffier Girardet à Auvernier, détenteur de la minute, et où les amateurs pourront prendre connaissance des dites enchères, et avoir les renseignemens qu'ils pourront désirer sur les pièces mises en vente; et l'échûte définitive des dites enchères aura lieu dans le domicile dudit greffier Girardet, ledit jour 18 Août prochain, à 4 heures de l'après-midi.
13. L'ancien château du Val-de-Travers, appartenant à Sa Majesté, avec le domaine et ses dépendances, sera mis à l'enchère le Samedi 18 Août prochain, à deux heures après midi, aux conditions dont on peut prendre connaissance dès-à-présent au greffe du Val-de-Travers. Les enchères auront lieu dans le château même.
14. La direction de l'île de Berne fera exposer en mises publiques, pour être remis en bail, Vendredi le 27 du mois courant, dès les 2 heures à 6 heures de l'après-midi, le moulin du canal à Treitoran, paroisse d'Aneth, au bailliage de Cerlier, avec les prés et marais y appartenans, et une petite forêt: le tout en bon état et rapport. Ceux qui voudront se présenter p. concourir aux enchères de cet établissement et de ce domaine, peuvent en prendre vision locale sur les lieux mêmes, et connaissance du cahier des charges, chez M. Simon, receveur de l'île à Berne, rue des Juifs n^o 18, et chez le soussigné notaire à Cerlier, et sont invités à se rendre avec de bonnes cautions, les jour et heures indiqués, à l'auberge de l'Ours à Aneth, où l'adjudication aura lieu. Donné avec permission juridique, à Cerlier, le 9 Juillet 1827. J. HARTMANN, notaire.
15. Une grande et belle maison de maître, bâtie solidement et réunissant l'utile à l'agréable, composée de trois caves à voûtes fortes, meublées de bons vases et en bon état, avec un dégagement où sont placés trois pressoirs avec accessoires, cuves, etc.; cet encavage est conçu pour un des plus beaux et des plus commodes,

offrant, par sa construction, beaucoup d'économie dans la main-d'œuvre. Au midi de ce bâtiment il y a une grange et écurie, avec un beau jardin planté d'arbres fruitiers. 2° Une maison de vigneron, qui jointe celle de maître du côté de bise. Ces immeubles, situés dans le bas du village d'Auvernier, rue des Epancheurs, jointent en totalité du côté de vent les Epancheurs, de bise MM. les frères L'Hardy, de joran la rue publique, et d'ubère le lac. 3° Enfin, une possession en nature de verger et jardin, plantée d'arbres fruitiers, contenant neuf ouvriers, située derrière le temple d'Auvernier, jointe du côté d'ubère la grand'route de Neuchâtel, et de joran le chemin tendant à Peseux. Ces immeubles seront exposés à l'enchère par voie de minute, le Samedi 28 Juillet courant, à 6 heures du soir, dans l'étude de M. Girardet, greffier de la Côte, et les amateurs pourront prendre connaissance des conditions auprès de mon dit Sieur Girardet à Auvernier, et au greffe de Neuchâtel.

ON OFFRE A VENDRE.

16. M. Prince-Wittnauer, libraire, vient de recevoir un assortiment de manuels instructifs et amusants, tels que : Manuel de l'Artificier, ou l'art de faire toutes sortes de feux d'artifice à peu de frais. Manuel de Physique amusante, contenant une suite d'expériences curieuses, instructives et d'une exécution facile, ainsi que diverses applications aux arts et à l'industrie. Manuel de Chimie amusante, ou nouvelles créations chimiques, contenant une suite d'expériences curieuses en chimie, d'une exécution facile et ne présentant aucun danger. Manuel de Perspective du dessinateur et du peintre, contenant les éléments de géométrie indispensables au tracé de la perspective, la perspective linéaire et aérienne, et l'étude du dessin et de la peinture spécialement appliquée au paysage, etc. etc.
17. Christian Gerster, libraire, vient de recevoir la vie de Napoléon Buonaparte, par Sir Walter Scott, 9 vol. 8°; le même ouvrage en anglais. Histoire de Napoléon, d'après lui-même, publiée par Léonard Gallois, 1 vol. 8°. Oeuvres complètes de M. de Châteaubriant, 27 vol. 8°, dont 16 de publiés. Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, de ses causes et de ses suites jusqu'à nos jours, par Aug. Thierry, 4 vol. 8°. Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825, par l'abbé de Montgaillard, 4 vol. 8°. Mémoires sur la cour d'Elisabeth, reine d'Angleterre, par Lucy Ackin. Histoire de la Fronde, par le comte de St. Aulaire, 3 vol. Soirées de Neuilly, esquisses dramatiques et historiques, par M. de Fongaray, 1 vol. 8°. Dictionnaire de la langue française, de Noël et Chapsal, 1 vol. 8°. Petit dictionnaire de l'Académie, 2 vol. Atlas de LaPie, et un assortiment complet de cartes géographiques : tous ces ouvrages seront cédés à des prix très-modiques.
18. Deux grand'bosses en bon état et qui ont été récemment avinées, l'une de la contenance d'environ 17 muids, l'autre de 5 1/2 muids. On les céderait à très-bas prix, faute de place. S'adr. à M. Perret-Tschaggény, rue des Moulins.
19. A un prix modique, chez M. le lieutenant et greffier Pernet, à Bevaix, un laigre de 7 à 8 bosses, en bois de fente, avec 9 à 10 cercles en fer, qui a très-peu servi et qui est en bon état. — Le même demande à acheter de rencontre, de petits tonneaux de 20, 30, 40 et jusqu'à cent pots, mais qui soient en bon état. S'adresser, lettres franches, à lui-même.
20. Un laigrefass d'environ 3 bosses, presque neuf et très-bien conditionné, avec 8 cercles de fer, que l'on échangerait contre de bon vin ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.
21. Un fusil de chasse double, à capsules, très-solide et à l'épreuve, que l'on peut voir chez F^s Lang, armurier, rue des Moulins.
22. Un fusil double, tout neuf, canons tordus, fort bien monté. S'adr. à Ch^s Verdon, pintier, près du bassin.
23. Deux corps de pressoir en bois, de 35 gerles, entiers ou séparément. S'adr. à M. Touchon-Michaud, qui est chargé de la vente de plusieurs vignes, récolte pendante, et situées dans les meilleurs quartiers sur la ville.
24. Un char à flèche en très-bon état, un autre à limonière, et quelques cuves pour la vendange. S'adr. à M. Preud'homme-Favarger.
25. Chez Dd. Duvoisin, marchand de fromage, domicilié à Peseux, des fromages de toutes les qualités et à des prix très-modiques. Du vin blanc 1824, première qualité, cru des bons quartiers des environs de Serrières et Auvernier, à 3 batz le pot, par bolers et par brandes. — Le même demande à acheter, du tartre, soit pierre à vin. On le trouvera tous les Mardis et Samedis avant midi, et les Jedis pendant la journée, à sa cave ruelle Breton, à Neuchâtel.
26. (Ou à louer.) Une bonne ânesse à lait, avec son ânon âgé de 6 semaines. S'adr. à la veuve de Daniel Benguerel, à Fontainemelon.

27. On peut voir dans la pharmacie Ehrenpfort, un poids représentatif à bascule, de la force de deux milliers, fabriqué par Ed. Humbert-Droz, à la Chaux-de-Fonds, à 12 p. cent au-dessous des prix de Strasbourg.
28. J.-D. Fingado, chez M. Ferd. Steiner, vient de recevoir un bel assortiment de pipes d'écume garnies en argent, et des pipes en porcelaine du plus nouveau goût, à très-bas prix.
29. On céderait à bon compte deux beaux chiens courans, d'une très-bonne race, l'un âgé de 4 ans et l'autre de 3. S'adr. au bureau d'avis.
30. Une jeune chienne d'arrêt, âgée d'un an et de première race. S'adr. à Jean-Louis Matthey, à Savagnier.
31. Quelques cents chars de très-bonne terre, à prendre de suite à l'Évole. S'adr. à MM. J.-J. Bouvier et C^e.
32. Chez M. Michaud-Mercier, des cotonnes et cotelines rayées et cadrillées, couleurs solides, de 7 à 8 batz l'aune, dites à larges raies pour meubles, de 10 à 14 batz l'aune : il fera un rabais lorsqu'on prendra les pièces entières. Il vient de recevoir un nouvel envoi de pâte pectorale balsamique de Régnault à Paris, si connue p. guérir la toux, les rhumes et les catarrhes les plus opiniâtres; chaque boîte est accompagnée d'un imprimé qui constate son efficacité.
33. Le piano annoncé dernièrement dans la petite salle du Concert, n'ayant pas été vendu, M. Frédéric Savoye est chargé d'aviser l'honorable public, que, p. cause de départ, le propriétaire l'autorise à le céder au prix le plus modique, et qu'il sera de nouveau mis en vente Samedi 28 du courant, de 2 à 4 hres de l'après-midi, et abandonné à la personne qui en offrira le plus; jusqu'à ce jour le dit se fera un plaisir de le faire voir à MM. les amateurs, et en recevra les offres.
34. En commission, au bureau de cette feuille, Bol de Chypie, préparation pour teindre les cheveux en noir et châtain, avec promptitude et sans le moindre danger; prix de la boîte, 30 bz. de Suisse. Savon transparent, à 6 1/4 bz. la tablette. De gros et de minces crayons en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine; dits en bois de cèdre minces et fins, à 6 batz; dits id. superfins à 9 batz; dits id. p. le dessin à 16 batz; dits en bois noir pour ingénieurs à 16 batz de Suisse la douzaine. Il y a encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.
35. M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, vient de recevoir un nouvel envoi de cigares généralement goûtés, qu'il cédera à des prix extrêmement avantageux.
36. On peut avoir tous les jours chez M. Preud'homme-Favarger, dans son magasin près du bureau d'avis, du vin vieux à 10 cr. le pot, et du vin nouveau à 4 batz.
37. Un fourneau en catelles, encore en bon état, qu'on cédera à très-bon compte. S'adr. de suite pour le voir monté, à M. Berthoud-Fabry, maison Fabry, sur la Place.
38. Un pressoir en bois, de la contenance de 20 à 22 gerles. S'adr. à F^s Robert, à Hauterive.
39. Trois laigres propres et en bon état, dont deux ovales, chacun de 35 setiers, et l'autre de 70 setiers. S'adr. au greffier Clerc, à Colombier.
40. (Ou à louer.) De bonnes ânesses à lait. S'adr. à Susette Gaberel, au faubourg.
41. André Court, chapelier, qui a travaillé plusieurs années à Lyon et à Paris, vient d'ouvrir son magasin maison Gerster, rue neuve des Poteaux, où il sera toujours bien assorti en chapeaux fins et autres de tous prix, ainsi qu'en chapeaux d'Officiers, et schackos p. soldats. Il raccommode également les vieux chapeaux. Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, auront lieu d'être satisfaites.
42. Une bonne guitare faite à Montpellier et garnie en argent et en ivoire, avec son étui et une méthode de Caralli. S'adr. au bureau d'avis.
43. Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le doct.^r Jules Sorgen, en Amérique, et faite, d'après la recette originale, par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande Bretagne, à Darmstadt. S'adr., lettres affranchies, au bureau de cette feuille.
44. Des caisses à emballer du vin, de 50 bouteilles et au-dessus. S'adr. à Morel, maître charpentier, au Neubourg, n° 218.

IMMEUBLES.

45. (Ou à louer) Dans le village de la Coudre, à 40 minutes de Neuchâtel, une vaste maison remise complètement à neuf, grange à côté, remise et écurie. Il y a deux beaux logemens commodes, ayant la vue des trois lacs et des Alpes; l'eau est amenée à la cuisine et aux caves, d'une source qui ne tarit jamais. Il y a une vigne et un jardin contigus à la maison, de la contenance d'environ 5 ouvriers, garnis de bon plant et de quantité d'arbres fruitiers, en bon état et en valeur. Enfin, un pressoir et de vastes caves, où l'on peut loger 100 bosses de

vin, et qui sont meublées actuellement entre autres de quatre laigrefass neufs, contenant 40 bosses, dont on pourra également arranger les amateurs. S'adr. à M. Diacon, propriétaire, à la Coudre, ou chez M. Jacottet, notaire, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A ACHETER.

46. Un pressoir de 10 à 12 gerles au plus, qui soit en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
47. De rencontre, un pupitre en bon état. S'adr. au n° 193, rue des Chavannes.
48. De rencontre, un chauffe-pied en étain. S'adr. à Claparède fils aîné, serrurier, qui désirerait avoir p. apprenti, un jeune homme robuste et intelligent.
49. Des bouteilles vides. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE A LOUER.

50. De suite, deux chambres. S'adresser à Ch^s Verdon, place du bassin.
51. Les caves du Sablon, et tout l'entraîn d'encavage qui en dépend. S'adr. à M. Erh. Borel.
52. Un piano. S'adr. au bureau d'avis.
53. Au centre de la ville, ensemble ou séparément, une chambre à resserrer et une cave. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE A AMODIER.

54. La Communauté des Geneveys sur Coffrane voulant amodier p. trois années consécutives, à commencer à la St. Martin prochaine, sa maison-de-comune, ayant droit de vendage de vin, plusieurs chambres, cave, grange, écurie, remise, grenier et galetas; plus, sa forge, avec un bon assortiment d'outils; — les personnes qui auraient des vues sur l'un ou l'autre de ces établissemens, sont invitées à se rendre à la dite maison-de-comune, le Lundi 6 Août prochain, où les mises s'en feront sous de favorables conditions.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

55. Louise Gauchat a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient de s'établir maîtresse tailleur, et se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Son domicile est rue St. Maurice.
56. H.-L. Nissolle, privé du bras droit depuis une année, et par-là de tout travail p. gagner sa vie, se recommande instamment p. des courses et commissions. La plus grande exactitude et fidélité lui assurent d'avance la confiance de MM. les Négocians et du public en général. Sa demeure est au 1^{er} étage, maison Favarger, sous les Arcades.
57. De bonnes maîtresses tailleuses en robes et en corsets, à Lausanne, demandent de suite une rassujétie ou une apprentie sachant bien coudre, de bonne famille et de bonnes mœurs. S'adr. p. des renseignemens au bureau d'avis.
58. On demande de suite en ville, et sous de favorables conditions, une jeune fille p. apprentie tailleur. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

59. Depuis peu de tems on a volé deux serrures de portes de vigne, au maître-bourgeois Wavre, lequel promet deux écus-neufs de récompense à celui qui pourrait dénoncer le voleur, qui paraît en faire métier, par la facilité que l'on trouve à vendre de pareils objets.
60. Un pantalon de casimir noir, enveloppé dans une serviette rousse marquée C. F., ayant été enlevé, le 21 Juin dernier, sur l'avant-banc du magasin occupé sous le Trésor par M. Vasserot, bijoutier, on promet une bonne récompense à la personne qui en donnera des indices sûrs au bureau de cette feuille.
61. On a perdu, Dimanche 21 courant, après midi, de la ville à Champveveyre, en passant par le Mail, un petit schall en bourre-de-soie, fond amarante, avec bordure. On est prié de le remettre au bureau d'avis, contre une honnête récompense.
62. On a oublié, Jeudi matin 19 Juillet, sur la place du marché, un parasol de taffetas brun, avec un bord. On prie la personne qui l'a trouvé de le remettre au bureau d'avis, on en sera très-reconnaissant.
63. Il a été oublié, le jour de la foire, dans un magasin de la ville ou ailleurs, un petit ballot sans adresse, renfermant une pièce percale noire, une dite rose, une pièce mousseline brochée, une pièce gaze façonnée, et une dite brochée. On prie la personne chez qui ces objets pourront se trouver, de bien vouloir les remettre au bureau d'avis, contre récompense.
64. On a perdu, Mardi 10 courant, d'Auvernier à Neuchâtel, une veste de cotonne, dans les poches de laquelle se trouvait un mouchoir sans marque et un couteau à briquet. La rapporter, contre récompense, au bureau d'avis.
65. On a perdu, de Villars à Neuchâtel, un cercle de roue; la personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre à Jean Blanck, au dit Villars, ou au bureau de cette feuille, contre récompense.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUPPLÉMENT AU N° 30 DE LA FEUILLE D'AVIS,

Du Jeudi 26 Juillet 1827.

OBJETS TROUVÉS.

66. On a trouvé, Samedi 21 Juillet, entre Boudry et Colombier, une montre à répétition, boîte en chrysole, que le propriétaire peut réclamer, en la désignant et contre les frais, au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

67. On informe le public, que le tirage de la 2^e classe 63^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 3 Août prochain. Les personnes qui auront des billets à échanger, sont invitées à s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

68. M. H. Silliman, agent de la Société suisse p. l'assurance du mobilier, fait ici connaître au public, que l'Art. 117 des nouveaux statuts de cette Société contient ce qui suit :

„ La Société donnera des primes à ceux qui
„ se seront distingués en sauvant des objets
„ assurés par elle. Elle donnera aussi une prime
„ à la pompe à feu qui se sera la plus distinguée
„ par la promptitude de son arrivée et par des
„ services rendus. ”

69. M. A. Andrelang, artiste et compositeur, de Munich, prévient qu'il séjournera ici jusqu'au 1^{er} Octobre, et que les personnes qui désireront des compositions p. orchestres militaires, morceaux d'harmonie, etc., ainsi que celles qui voudront prendre des leçons de trompette, de cor ou de cornet, pourront s'adresser au Poisson.

70. Les Sieurs Berthoud et Jeanrenaud, procureurs et agens d'affaires, établis à Valangin, préviennent le public qu'ils viennent de former un Bureau de Procuration à Neuchâtel, au 3^e étage de la maison de M. Guillaume Depierre, près la grande boucherie, et qu'ils se chargent, comme du passé, de poursuivre dans ce Canton et ailleurs, la rentrée de tous titres, et de représenter les parties devant les Tribunaux, ainsi que de soigner des placements d'argent, la vente et l'achat d'immeubles. Ils ont l'espoir que l'activité et le zèle qu'ils ont mis dans les affaires qui leur ont été confiées, attireront toujours davantage la confiance des personnes qui voudront bien les employer. On les trouvera plus sûrement au bureau le Jeudi et le Vendredi, que tout autre jour.

71. Les jeunes gens non encore enrégimentés qui auraient le désir d'entrer comme trompettes dans la Compagnie Carabiniers du Vignoble, sont prévenus qu'ils recevront gratuitement des leçons sur cet instrument, et qu'ils devront p. cela s'adresser sans délai à M. Favarger, capitaine de la dite Compagnie.

72. Une personne qui a quelques heures de loisir, désirerait les utiliser en faisant des écritures. S'adr. au bureau d'avis.

73. On désire trouver, à une jolie cure du canton de Berne, quelques jeunes Demoiselles de l'âge de 8 à 12 ans, p. partager les soins et l'instruction qu'exige l'éducation d'une jeune fille. Les leçons, partagées entre M. le pasteur et une institutrice, seront, outre le cours religieux, le français et l'allemand par principes, l'histoire, la géographie et les ouvrages du sexe tant utiles qu'agréables. S'adr. p. de plus amples informations, au bureau de cette feuille.

74. Un jeune homme âgé de 18 à 19 ans, domicilié en cette ville, où il continue ses études, pouvant encore disposer de quelques heures p. donner des leçons à de jeunes écoliers, se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il s'efforcera de mériter. S'adr. au bureau d'avis.

75. Un ministre de campagne des environs de Berne, désirerait placer en échange un de ses fils, contre un garçon ou une fille, à qui l'on enseignerait la langue allemande par principes. S'adresser pour de plus amples informations au bureau de cette feuille.

76. Des circonstances particulières avaient engagé M^{lle} Henriette Larsche, à quitter momentanément la ville, et par-là la petite école de jeunes filles qu'elle tenait (et elle a des raisons de le croire) à la satisfaction des parens qui avaient bien voulu les lui confier. De retour depuis quelque tems, et voulant reprendre la suite de son école, elle prend la liberté d'en informer les personnes qui auraient de jeunes enfans à lui confier, les assurant qu'elle ne négligera rien p. mériter leur confiance. Sa demeure est dans la maison Favarger, sous les Arcades.

77. Frédéric Isoz, relieur, sachant dorer, vient de s'établir à Travers, avec un assortiment de livres blancs, livres à l'usage des écoles, etc. Il s'empressera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Société d'Assurance contre la grêle.

78. L'administration centrale de la Société suisse d'assurance mutuelle contre la grêle, établie à Berne, persuadée de plus en plus du bon succès de cette institution, a l'avantage d'informer MM. les propriétaires, fermiers ou vigneron, qui désireraient y participer en assurant leurs récoltes contre les dommages de ce fléau, que les inscriptions peuvent se faire chez MM. les Commissaires ci-bas nommés, pendant toute l'année, à l'exception de celles qui auraient

déjà souffert de grêle avant d'avoir été assurées, lesquelles ne peuvent plus être admises pour la même année. — Les indemnités de L. 32000, que la Société a déjà payées l'année dernière à un grand nombre d'assurés de divers Cantons pour leurs récoltes détruites, dont une grande partie faisaient le seul revenu des propriétaires, et par-là même aussi l'unique entretien de leurs familles, n'ont pas manqué de se faire sentir et apprécier cette année-ci dans toutes les parties de la Suisse. Le Canton de Berne, ainsi que celui de Vaud, seuls, ont déjà chacun p. plus d'un million de francs de récoltes assurées, sans compter les assurances de la majeure partie des autres Cantons. Dans le Canton de Neuchâtel plusieurs nouveaux sociétaires, tant louables Corporations que particuliers, ont reconnu l'utilité de l'institution, et se sont joints à elle, de manière que, quoiqu'en son enfance encore, elle offre déjà une belle garantie aux participants, laquelle augmente avec l'accroissement du nombre des sociétaires. — Les personnes qui n'auraient pas à elles seules une récolte de L. 200 à assurer, peuvent s'associer avec d'autres du même district, cette somme étant le minimum pour le capital d'une police. Chaque assureur fixe lui-même les prix à volonté; ceux des vins ne doivent cependant dépasser, pour cette année, les 10 cr. par pot et argent de Berne. Enfin, il est à observer qu'un propriétaire de vignes, qui aurait, par exemple, pris une police dans la saison peu avancée où il ne pouvait pas encore bien juger de leur produit, soit avant la floraison, a la faculté de faire assurer progressivement un surcroît de produit par une ou plusieurs nouvelles polices, entendu cependant qu'elles ne doivent chaque fois pas être inférieures à un capital de L. 200. — Ces inscriptions, qui sont à renouveler annuellement, puisq'on n'est réciproquement engagé que pour l'année courante dans laquelle elles ont lieu, peuvent se faire chez MM. les Commissaires ci-bas només, lesquels sont aussi à même de donner tous les renseignements sur les autres conditions de cet établissement national, savoir: à Auvèrrier, M. Ch^e Junod; à la Brévine, M. F.-G. Huguenin; à Cortailod et Bevaix, M. H. Henry, greffier; à la Chaux-de-Fonds, M. Matile, notaire; à Gorgier, M. Guinchard; au Locle et aux Brenets, M. C.-A. Jeaneret, notaire; à Neuchâtel, M. Jacottet, notaire, et en son absence M. Borel, greffier; à St. Blaise, M. Dardel, greffier; à Valangin, M. Auguste Quinche, justicier; et aux Verrières, M. C.-H. Perroud, greffier.

Changemens de Domicile.

79. Sophie Bandelier, qui occupait ci-devant la boutique de M^{lle} Ostervald, au haut des Arcades, tient actuellement celle de M. Monvert,

sur la Place, et se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance p. ce qui concerne les articles de mercerie et de quincaillerie.

Départ de voitures.

- 80. Une personne se proposant de se rendre Lundi prochain 30 du courant, aux bains de Louësche, en passant par le Pays-de-Vaud et le Bas-Valais, désirerait trouver quelqu'un p. faire la route à frais communs, soit p. la totalité du voyage ou p. une partie seulement. S'adresser au bureau d'avis.
- 81. Du 15 au 20 Août, une bonne voiture partira p. Francfort-sur-le-Mein, Weimar, Leipzig et Berlin. Les personnes qui désireraient partir, peuvent s'adresser à Rodolphe Gachet, maître voiturier, maison Bachelin, sur le bassin.
- 82. Dans le courant du mois d'Août, il partira trois bonnes voitures, la 1^{re} p. Francfort, Hambourg et Lubeck, la 2^{de} p. Leipzig, Berlin, Breslau et Posen, la 3^{me} p. Munich, Vienne et Lemberg. S'adresser à Charles Steiner, maître voiturier, rue St. Pierre n^o 11, à Lausanne.
- 83. Au 1^{er} Septembre proch. fixe, Pierre Gaschen, maître voiturier, fera partir une bonne voiture p. Francfort, Gotha, Leipzig, Dresden, Berlin, Posen; à la même époque il en fera diriger une autre sur Munich, Vienne, Varsovie, Lemberg, et Brody. S'adresser à lui-même, près la Place-d'armes en cette ville.

A vendre au bureau de cette feuille :

Le 1^{er} volume des Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin, de 1655 à 1823 inclusivement.
Mandement concernant le bétail dans la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin.

TAXE DU PAIN, dès le 9 Octobre 1826.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces
Celui d'un batz 10 1/2 „
Celui de six creutzers 18 „

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Juillet 1827.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 8 cr.
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 19 Juillet.

Froment l'émine bz. 19 à 19 1/4.
Moitié-blé — „ 15 à 16.
Mècle — „ 11 à 13.
Avoine — „ 7 1/2.
Orge — „ 10 à 11.
Epeautre le quintal L. 8 „ 10 s.